

Réunion du 09 juillet 2012 avec la DAM et la DRH (14h30 – 18 h)

DAM : Mme BREHIER, Mr EYMARD (AM) et Mr PERRIER (AM1)

DRH : Mr PERRAIS (ROR), Mr CHATAIGNIER (QS) et Mr KOLB (ROR1)

CGT : N. MAYER, JF. RICHARD, JM. LELOC'H, C. MILLE-CLAIRE, R. LEMAITRE, V. LEQUENNE

Autres délégations : FO 4, CFDT 1 et UNSA 2

La CGT salue le signal donné par la Directrice des Affaires Maritimes qui, dès sa prise de fonction, a souhaité organiser les modalités du dialogue social au sein de la Direction. Ce renouveau dans les échanges clôt la séquence passée durant laquelle aucun contact n'avait été noué durant près de deux ans.

La CGT rappelle sa volonté de pouvoir traiter des questions organisationnelles notamment celles relevant des DIRM, constituées en « 4 républiques » qui fonctionnent selon des cultures propres sans véritable synergie.

Enfin, la CGT désapprouve l'initiative isolée de la DAM sur l'élaboration du Budget Base Zéro (BBZ), sans association des organisations syndicales. Le projet communiqué à la CGT ne reprend pas les missions effectivement exercées. Le paramétrage des moyens continue d'être inadapté aux missions. La DAM est gouvernée sous l'empire de réflexes malthusiens qui laissent les services, « à l'os », en suractivité, sans véritable marge de manœuvre tandis que des services du ministère sont laissés inoccupés suite aux réformes.

La CGT pointe les dossiers qu'elle veut voir traiter en comité de suivi :

Syndics des gens de Mer : examen professionnel ou examen sur dossier pour transformation des postes en Cat. B comme pour les dessinateurs ou les adjoint administratifs	Amiante : Application de la circulaire ministérielle sur l'enquête des expositions. Protection des agents et intégration dans le décret des agents des Affaires Maritimes et OP, OPa
Contrôleur des Affaires Maritimes : Re-pyramidage du corps et accès aux concours d'ingénieurs ou d'attachés pour les spécialités techniques et administratives	CHSCT et suivi accidents : alignement de la culture du risque et du suivi aux DIRM. Le passage des DDAM au DDTM a été sur le point là, une révolution profitable aux agents.
IAM : intégration dans un corps technique et alignement indemnitaire sur les corps d'ingénieur comme annoncé dès octobre 2008 par la SG du Ministère.	Formation 1 : exigence syndicale d'être associé à la définition des référentiels de formation. Demande de formation commune avec « agents équipement » et remise de titres de formations à l'issu du cursus.
Pénibilité et dangerosité : bonification de toutes les missions exercées par les Patrouilleurs, Vedettes Régionales, Ulam, Cultures Marines et CSN et pas seulement celles effectuées la nuit, le week-end ou les jours fériés	Formation 2 : passage de la culture du contrôle de l'activité à celle de la préservation et de la gestion de la ressource et de l'espace littoral et maritime. Rétablissement du Conseil de Perfectionnement.
Cadrage ULAM : Insatisfaction de la CGT qui souligne que les garanties fixées par l'arrêté du 27 mai 2011 sur la planification annuelle ne sont pas inscrites dans la circulaire de cadrage Ulam. Le texte reste imparfait, il dégrade les conditions de travail des agents. Une évaluation annuelle est exigée.	Lycées 1 : contestation des seuils d'ouverture qui limitent l'accès à la formation. Passerelle vers enseignement supérieur à créer ou à conforter. Dé-précarisation des contractuels et allègement des charges sur les budgets des établissements par intégration des salaires dans le BOP 217 .
Cadrage Patrouilleurs et Vedettes Régionale : exigence que les heures bonifiées soient effectivement intégrées au volume annuel travaillé. Remise en cause du décret de dérogation aux garanties minimales qui n'intègre aucune contre partie.	Lycées 2 : carte de scolarité, offre de formation par établissement. Réflexion sur le BAC en trois ans et les conséquences sur les niveaux des élèves.
CSN : Refus de travailler le WE sans cadre réglementaire ni compensation. Demande augmentation indemnitaire.	CME : Cadrage régime de travail, bonification horaire, restitution du service actif
ISH : Forfait intégral aux Ulam dès 28 vacances spéciales. Application sans tarder aux PAM, VR, CM, CSN et OP, OPa	Groupes métiers : élaboration de groupes thématiques pour cultiver les compétences et « savoir faire. »

Madame la Directrice rappelle que l'objet des concertations se divise en deux parties : sujets maritimes (aspect opérationnel traité par la DAM) et sujets transversaux (aspect organique traité par la DRH)

Une liste des points nécessitant une concertation sociale préalable est remise aux délégations syndicales (pj). Les priorités sont à revoir dans le calendrier proposé. Projet de recalage du calendrier proposé dans la semaine qui suit la réunion – proposition de documents pour coller à un rythme de réunion mensuel. La CGT demande que la présentation des travaux concernant l'indemnitaire des agents du DCS et des Cultures Marines aient lieu fin août début septembre et que la concertation sur les lycées commence fin septembre.

La CGT rappelle ce qui a été abordé en CTM concernant l'articulation entre échelon Départemental et Régional. Le fonctionnement des DDTM est mis en comparaison de celui des DIRM notamment en ce qui concerne le traitement des agents.

Une réflexion sur le devenir de l'enseignement maritime est envisagée. Elle intégrerait la définition d'une carte scolaire nationale, un bilan de la réforme des bacs pro en 3 ans (mise en place des nouveaux référentiels, analyse des résultats comparatifs entre bac pro 3 ans et BEP / Bac pro 4 ans, brevets associés...), réflexion sur la mise en place de nouvelles formations, comme les 3èmes « prépa pro » de l'Education nationale ou celles de l'enseignement supérieur (BTS, licences pro...). La CGT appuie la demande des directeurs de LPM à l'IGEM concernant le besoin d'animation pédagogique.

La CGT a rappelé le dossier Amiante qui reste à l'ordre du jour des revendications. L'enquête amiante non suivie sérieusement dans les DIRM doit à nouveau être mise en place en prenant en compte la situation des agents qui auraient pu être exposés. Des procédures pour gérer l'exposition actuelle doivent également être envisagées.

Le guichet unique plaisance Douanes/Affaires Maritimes inquiète la CGT du point de vue de la relation avec les administrés. En Basse-Normandie 3 des 4 guichets Douanes ont fermé et la dématérialisation de l'accueil est en cours.

Mme la Directrice évoque les remarques de l'audit de la Cour des Comptes sur le manque de tableau de bord pour juger de l'effectivité des missions.

Mme MILLE-CLAIRE (CGT) rappelle que les agents titulaires dans les LPM (statuts PLPA de l'agriculture) sont bloqués dans leur perspectives de carrière. La difficulté réside dans la gestion de ces corps par deux ministères (employés MEDDE mais corps MAAPRAT) ce qui occasionne des difficultés de passerelle et de reconnaissance des agents.

Sur les demandes de la CGT, Mme la Directrice évoque son projet de reconnaissance des spécialistes experts. Cette reconnaissance des agents techniques passerait par la constitution de dossier pour présentation devant les comités de domaine (200 à 300 agents labellisés sur le ministère). Cela pose la question de la reconnaissance des formations suivies par les agents des affaires maritimes. Il pourrait être envisagé un tronc commun de formation et des modules spécifiques reconnus par des diplômes.

Mme la Directrice prévoit un travail sur les réseaux métiers aux Affaires Maritimes. Elle rappelle que les dossiers RAEP des agents qui passent des concours pourraient servir à l'évaluation des parcours professionnels. Sur ce point la CGT demande des garanties et exprime toute sa vigilance afin que les concours ne soient pas dévoyés.

Il est suggéré qu'un point soit fait sur les outils informatiques utiles au fonctionnement des services de la DAM (gestion du personnel et gestion des activités). La CGT confirme son opposition à la PFR, outil délétère qui rompt les solidarités et mine l'esprit du service public. L'application faite aux Affaires Maritimes, en l'absence de véritable réflexion sur la cotation des postes et une caricature qui confine à l'injustice. Par ailleurs, il est attendu une méthode pour la gestion de la PFR, si elle persiste.

La CGT conclue en rappelant que concernant le statutaire et le catégoriel, beaucoup de retard a été pris aux Affaires Maritimes. Les agents qui ont subi « un plafond de verre » pour leur progression de carrière et un traitement discriminatoire de leur indemnitaire, insuffisamment comblé par les mesures de 2005 à 2007, sont exaspérés.

Beaucoup de services fonctionnent en régime dégradé, la CGT prévient, sereinement, que sans réponse rapide aux revendications, la tension ne manquera pas de monter d'un cran.